

Adresse de la société de Nuits, régénérée, à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société de Nuits, régénérée, à la Convention nationale, lors de la séance du 3 brumaire an III (24 octobre 1794).  
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 22;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_2000\\_num\\_100\\_1\\_21123\\_t1\\_0022\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21123_t1_0022_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 04/10/2019

nationale de ses propres sentimens qu'il y trouve si heureusement exprimés.

*Six signatures illisibles.*

Le conseil général de la commune du Rocher-de-la-Liberté, ci-devant Saint-Lo qui a pris lecture de l'adresse de la société populaire à la Convention nationale, déclare donner pleine adhésion à cette Adresse; ayant toujours professé les mêmes principes que partagent tous les membres qui composent la [deux mots ratés] ils soutiendront jusqu'au dernier moment de leur vie. En séance publique le 26 vendémiaire l'an trois de la République une et indivisible.

OURY, LE ROUX, *agent national*, SURGET, ROULLAND, *notables*, GAUGAIN, *officier municipal et cinq autres signatures illisibles.*

La justice de Paix du Rocher-de-la-Liberté, de cette commune, qui dans tous les temps et dans toutes les circonstances a par son service, sa bravoure, son respect pour les lois, signalé le plus ardent patriotisme, donne avec une satisfaction entière son adhésion à cette adresse de la société populaire. C'est dans son oeuvre, c'est dans l'âme de toutes les autorités constituées dont l'oeil veille constamment avec le sien au maintien de l'ordre public quelle a puisé ses expressions

N'en doutés pas citoyens le mérite de la vertu du français a été généralement senti avec tout l'intérêt qu'elle inspire. L'on y remarque ce feu sacré, cette empreinte de génie tutélaire appliqué au bonheur de la gloire de la République; aussi dans cette crise, la plus redoutable, vos lumières, votre sagesse, une attitude majestueuse à votre poste l'ont sauvée; vous l'avez délivré de ces monstres sanguinaires qui pour assouvir leur horrible despotisme juguloient à tout moment l'innocence qui pouvoit leur être nuisible en ravisant à la victime jusqu'au droit naturel de sa défense.

Ainsi votre courage, votre énergie, vos pénibles travaux sont inscrits au temple de mémoire. Le peuple vous entoure de sa confiance, vous rend l'hommage de sa reconnaissance et tout bon citoyen ne cesse de répéter avec allegresse, vive la Convention nationale.

*Suivent quatre signatures.*

**P**

[*La société populaire de Nuits, régénérée, à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (42)

Pères de la Patrie,

Vous venez de réaliser en un jour le bonheur auquel nous aspirions depuis cinq ans.

(42) C 325, pl. 1403, p. 13.

La liberté cette fille ainée de la nature, ne sera plus confondue avec l'infâme licence : assise sur des bases inébranlables elle médusera tout ses ennemis.

La sublime adresse que vous venez de faire au premier peuple libre est le langage du sentiment et de la vertu et le principe de tout vrai gouvernement : elle va désiller les yeux de tous ceux qui n'étoient qu'égarés, comme elle sera le supplice de tous ceux qui pouvoient être coupables.

Représentans, nous l'avons lue avec cet intérêt, cette émotion délicieuse que la vertu a seule le droit d'inspirer; elle sera longtems encore le sujet de nos plus douces méditations : nous ne doutons point que les principes de moralité et de patriotisme quelle exprime après avoir fait le bonheur du peuple français, ne fasse bientôt encore celui de tous les peuples de la terre, sans doute il était réservé au génie bienfaisant qui avait purgé le sol de la liberté de tous ses vils ennemis, d'y faire naître et chérir toutes les vertus. Restez donc à votre poste pour jouir longtems de la félicité d'un grand peuple que vous aurez rendu heureux par vos bienfaits.

Vive la Liberté, vive la République, vive la Convention.

ARMONT, *président*, CARDEUR fils, *secrétaire.*

## 11

**Les administrateurs du directoire du district de Montferme** [ci-devant Saint-Rambert], **département de l'Ain<sup>a</sup>; le conseil général de la commune d'Alençon, département de l'Orne<sup>b</sup>; celui de la commune de Neufchâtel, département de la Seine-Inférieure<sup>c</sup>; d'Égalité-sur-Marne, ci-devant Château-Thierry, département de l'Aisne<sup>d</sup>; du Havre-Marat** [ci-devant Le Havre], **département de la Seine-Inférieure<sup>e</sup>; le comité révolutionnaire du district de Roanne, département de la Loire<sup>f</sup>; les conseils généraux des communes de Cambrai<sup>g</sup> et de Douai<sup>h</sup>, département du Nord; les secrétaires commis du district d'Amboise, département d'Indre-et-Loire<sup>i</sup>, expriment leur adhésion aux principes développés par la Convention, dans son Adresse et l'invitent à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (43).**

**a**

[*Les administrateurs du directoire du district de Mont-Ferme à la Convention nationale, le 15 vendémiaire an III*] (44)

(43) P.-V., XLVIII, 26-27.

(44) C 323, pl. 1384, p. 34.